

***L'IMPORTANCE DU PATRIMOINE RELIGIEUX
DANS L'HISTOIRE PASSÉE, PRÉSENTE ET FUTURE
DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC***

Madame la Présidente,
Monsieur Fernand Levêque, du ministère des Affaires culturelles
Participant et participants à cette journée d'étude,

Je suis heureux et honoré d'avoir été invité à vous adresser la parole lors du 9^e Colloque de Mission Patrimoine religieux qui se tient sur le thème : « Le patrimoine religieux, témoin de notre histoire ». Je veux saluer Madame la présidente, Sœur Lucille Côté S.S.A., et la remercier des paroles qu'elle m'a adressées.

Depuis mon arrivée récente à Québec comme archevêque, je continue de découvrir, avec émerveillement, les trésors aussi nombreux que diversifiés du patrimoine religieux de l'archidiocèse. J'ai été particulièrement heureux d'apprendre que la ville qui abrite le siège archiépiscopal et primatial a été inscrite en 1985 au titre de patrimoine mondial de l'Unesco. J'y vois la reconnaissance éloquente de la valeur et de l'importance de son riche patrimoine, de même qu'un hommage significatif à l'endroit de ceux et celles qui l'ont bâti, qui l'ont conservé et transmis, sans oublier ceux qui l'ont sagement administré jusqu'à ce jour.

Comme on me l'a demandé, je ferai quelques brèves observations sur l'importance du patrimoine religieux de l'archidiocèse de Québec dans son

histoire passée, présente et future. Voyons d'abord la période passée, qui va des origines jusqu'au milieu du XX^e siècle.

I

Le thème de votre colloque nous invite à tourner nos regards vers les fondements spirituels et les origines historiques de notre pays. L'apport de l'Église a été riche et grand, créant ainsi les conditions d'une culture chrétienne. On ne peut pas comprendre l'histoire de ce pays, sans tenir compte de la foi catholique avec toute son influence dans la vie et la culture de notre peuple.

Un incomparable patrimoine s'est formé et je ne pense pas seulement aux monuments culturels chrétiens, aux grandes et aux petites églises de nos villes et de nos villages, mais je pense à l'œuvre de tant de générations d'hommes et de femmes qui constitue la vaste et vivante mémoire de notre peuple. Je pense tout spécialement à l'œuvre insigne accomplie par les communautés religieuses, depuis celle, héroïque, des communautés fondatrices, œuvre dont on a souvent dit que « la vie de l'Église au Québec n'aurait pas été la même sans les communautés religieuses, féminines et masculines ».

Un trésor au service de la nouvelle évangélisation. Il faut prendre grand soin de ce précieux héritage de notre foi chrétienne dans son riche développement culturel et dans les valeurs qui lui sont inhérentes, puisque rien ne saurait se traduire dans la vie d'un peuple, sans partir de sa propre tradition et de son identité.

En ce sens, l'œuvre réalisée ici depuis les origines nous permet de recueillir du passé les enseignements qui aideront nos réflexions pour l'avenir, principalement dans la grande tâche évangélisatrice de l'Église. La nouvelle évangélisation à laquelle le pape Jean-Paul II nous convie va tout droit dans cette ligne, quand, en parlant du patrimoine historique et artistique de l'Église, il écrit : « non pas tellement un patrimoine « à conserver », mais plutôt un trésor à faire connaître et à utiliser pour la nouvelle évangélisation » (*Motu Proprio* du 25 mars 1993).

En rétrospective de notre patrimoine religieux, surtout pour cette première période, je veux rappeler à votre souvenir l'un des événements qui a marqué en 1984 la visite du pape Jean-Paul II à Québec, visite dont on célèbre cette année le 20^e anniversaire. Il s'agit de la grande exposition intitulée « Le grand héritage », que le Saint-Père lui-même a inaugurée au matin du 10 septembre au Musée du Québec (aujourd'hui le Musée national des beaux-arts du Québec), exposition rehaussée de deux splendides volumes de même titre, illustrant les volets art et histoire du Québec.

Et enfin, pour résumer d'un trait, à la fois l'importance et les caractéristiques de notre patrimoine religieux, principalement pour cette première période que nous avons brièvement considérée, je vous réfère au Rapport du Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, rapport bellement intitulé : « Notre patrimoine, un présent du passé », dit Rapport Arpin, de novembre 2000. Le patrimoine religieux y est qualifié de « fondateur, reflétant l'intervention religieuse, présente dès ses origines ». Le rapport ajoute : « Ce patrimoine est le plus universel, le plus diversifié, le plus riche et le plus répandu au Québec. Sa valeur repose sur

cinq grands critères : l'intérêt architectural, l'intérêt historique et artistique, l'intérêt urbanistique, et le rôle social et culturel ».

II

J'en arrive maintenant à la période PRÉSENTE, plus précisément celle que nous vivons depuis le concile Vatican II. Elle m'apparaît nettement caractérisée par une conscientisation profonde et effective de la valeur et de l'importance du patrimoine religieux menacé, phénomène qui, est-il besoin de le dire, n'est pas propre au seul diocèse de Québec, mais qui a été ressenti, et continue de l'être, jusqu'au niveau même de l'Église universelle : mutations profondes et rapides de la société, chute de la pratique religieuse, diminution des effectifs cléricaux et des vocations à la vie religieuse, fusion des paroisses, etc. Face à un péril potentiel, on n'a pas attendu que se réalise le proverbe bien connu : « L'absence d'une personne ou d'une chose nous en fait apprécier la valeur », mais sur des impératifs de ralliement comme celui de votre thème d'aujourd'hui : « Le patrimoine religieux, témoin de notre histoire », les forces vives se sont mises à l'œuvre et leurs efforts multiformes (enquêtes, congrès, publications) ont éveillé d'abord, puis consolider la prise de conscience nécessaire pour sauvegarder notre patrimoine religieux et ont en plus débouché sur des prises de position éclairées et sur de concrètes initiatives, dont, c'est le souhait unanime, on profitera encore longtemps. En voici quelques exemples :

(1) au niveau de l'Église universelle et en lien avec la nouvelle évangélisation, création par Jean-Paul II en juin 1988 de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église (sa nouvelle appellation

depuis 1993), d'où ont émané, à l'adresse des conférences épiscopales, des évêques et des supérieurs majeurs des communautés religieuses, des documents - d'authentiques documents référence pour certains, - relatifs tantôt aux églises et édifices religieux, tantôt aux musées, aux archives et aux bibliothèques des maisons religieuses.

(2) au niveau du gouvernement du Québec : mise en place en 1995 de la Fondation du patrimoine religieux, instaurant une forme inédite de partenariat, dont je laisse à madame la Ministre le soin de vous expliquer le mandat et les réalisations.

Permettez-moi d'ajouter qu'au nombre des 250 églises et 60 chapelles (incluant les chapelles conventuelles) que compte l'archidiocèse – dont 200 présentent une valeur patrimoniale – 125 de ces lieux de culte ont initié près de 180 projets de restauration immobilière et 12 de restauration d'œuvres d'art, bénéficiant des subventions mises par le ministère de la Culture et des Communications à la disposition de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, subventions de l'ordre de 19 900,000 dollars dans le premier cas et de 280,000 dollars dans le second. L'archidiocèse de Québec, reconnaissant de ce support en partenariat, a en outre recyclé cinq églises et autant de chapelles, dont celle même où nous nous trouvons (jadis la chapelle du Séminaire de Québec), la chapelle universitaire (jadis la chapelle du Grand Séminaire sur le campus, qui abrite maintenant les Archives nationales du Québec) et enfin, la chapelle du Collège de Lévis qui, sans altération aucune, abrite la Bibliothèque municipale de la ville de Lévis.

(3) en cette même année 1995 était mise sur pied MISSION PATRIMOINE RELIGIEUX, en réponse à l'appel de Jean-Paul II qui, en 1994, avait invité les communautés religieuses à conserver avec une conscience accrue leur patrimoine, à le promouvoir et à le mettre en valeur.

Revenant à l'archidiocèse de Québec pour cette 2^e phase, je note le travail très méritant de nos comités diocésains de construction et d'art sacré, sans méconnaître pour autant les circonstances parfois difficiles de leurs tâches. À cet effet, je veux mentionner la récupération par une fabrique en 1980 de ses biens patrimoniaux, mais au terme de longues procédures judiciaires et, en 1999, la démolition d'une église dans le quartier Montcalm, événement qui a fait grand bruit mais qui a finalement conduit, en avril de la même année, à une déclaration conjointe du ministère de la Culture et des Communications, de l'archidiocèse et de la ville de Québec, relative à la gestion des églises de la ville de Québec. Depuis lors, d'autres villes se sont inspirées de ce modèle inédit de partenariat et je suis heureux d'en réitérer la gratitude de l'archidiocèse à madame la Ministre, de même qu'à monsieur le Maire, à qui il appartient d'explicitement cette forme de partenariat.

Je veux en outre rendre hommage à monsieur le Maire pour l'initiative qu'il a eue de convoquer dans sa ville de Québec en 1997 le Premier colloque international sur l'avenir des biens d'église, dont les Actes ont été publiés, précieuse documentation qu'est venu enrichir en 1998 le rapport de la Commission des biens culturels du Québec, Le Patrimoine religieux au Québec, par Jean Simard.

Enfin, au chapitre de la valorisation du patrimoine religieux de l'archidiocèse, et outre l'essor extraordinaire des musées des communautés religieuses fondatrices et d'autres communautés religieuses plus récentes, de même que de leurs archives, je m'en voudrais de terminer cette 2^e partie sans mentionner la création en 1984 de notre Corporation du patrimoine et du tourisme religieux, qui a accompli un travail judicieux, et du spectacle son et lumière « Feux sacrés » qui, à l'intérieur de la cathédrale, anime « 400 ans d'histoire depuis les amérindiens jusqu'au 21^e siècle ». En région, il existe en outre des Comités du patrimoine religieux (dont le plus récent, celui de Portneuf) pour la sauvegarde et la valorisation des églises du comté.

III

Nos projets vers l'avenir – Le temps file et je vois que j'aurai à peine le temps de vous parler de notre projet diocésain prioritaire, qui concerne le patrimoine archivistique de l'archidiocèse.

Il s'agit du Centre des archives historiques du diocèse de Québec, institué par décret du 3 novembre 2003 et qui abritera les catégories suivantes d'archives :

(1) les archives centrales de l'archidiocèse (les plus anciennes archives ecclésiastiques au nord du Mexique) logées présentement dans l'immeuble des services diocésains;

(2) une partie des archives paroissiales, en priorité celles ayant plus de 100 ans d'âge, de même que la plupart de celles des paroisses fusionnées suite aux réaménagements pastoraux. C'est la sauvegarde de ces archives paroissiales qui est à l'origine du projet du Centre d'archives historiques.

(3) les archives des communautés religieuses désireuses de se prévaloir de l'offre de dépôt dans le centre diocésain, suite à une recommandation en ce sens du Regroupement des archivistes religieux. « L'importance des archives religieuses est largement reconnue par les milieux de la recherche tant scientifique que populaire, compte tenu du rôle majeur joué par les paroisses et les diverses œuvres religieuses éducatives et sociales dans notre société depuis son origine. En effet, ces archives documentent la présence matérielle de l'Église à travers ses propriétés foncières, ses bâtiments, ses œuvres d'art et objets de culte. Elles rappellent son œuvre pastorale à travers ses rites et ses pratiques. Elles expriment ses relations avec les autorités civiles, les corps sociaux et les fidèles. Enfin, elles demeurent surtout le signe visible de l'expression de la foi chrétienne dans notre société » (Gilles Héon, *La création du Centre diocésain des archives*).

Le Centre des archives historiques est situé au cœur même du Vieux Québec, dans un immeuble spacieux, propriété du Séminaire de Québec et désigné Pavillon Mgr Camille Roy, immeuble qui jusqu'aux années '50 était le pavillon principal de l'Université Laval. La haute lanterne qui le surplombe l'identifie aisément, même à l'extérieur du Vieux Québec.

Ce bâtiment de cinq étages, dont la restauration extérieure se poursuit, sera entièrement réaménagé de l'intérieur, en stricte conformité avec les normes archivistiques les plus récentes et sera équipé d'une technologie de pointe. Dans le concept de réutilisation d'un bâtiment ou de recyclage à d'autres fins, l'aménagement du Centre des archives historiques est certes un défi majeur.

Pour garantir les investissements requis à la réalisation du Centre, de même que les frais de fonctionnement et d'administration, une fondation a été mise sur pied et incorporée sous l'appellation de Fondation des archives historiques du diocèse de Québec. Notre souhait est de pouvoir inaugurer le Centre des archives historiques pour le 400^e anniversaire de la ville de Québec en 2008.

CONCLUSION

Je veux vous féliciter et vous remercier de toute l'œuvre réalisée par Mission Patrimoine religieux au cours des neuf années de son existence, principalement dans l'archidiocèse de Québec. En vous assurant de la collaboration de l'autorité diocésaine de Québec, je veux vous exhorter à poursuivre vos activités avec le même enthousiasme et la même énergie, « afin que, suivant le vœu du pape Jean-Paul II, chacun, chacune puisse transformer son œuvre spécifique en une aide précieuse pour la mission d'évangélisation de l'Église » (Doc. Catholique, 7 mai 2000).

Marc Cardinal Ouellet

Colloque MISSION PATRIMOINE RELIGIEUX, 21 mai 2004